

2019 M 15.3733 Suppression de la taxe d'incitation sur les COV (Wobmann)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé de supprimer la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV).*

Lors de sa séance du 23 février 2022, le Conseil fédéral a adopté la modification correspondante de l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (RS 814.018; RO 2022 160). L'ordonnance modifiée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2019 P 18.3196 Comment assurer à l'avenir une gestion écologique, efficiente et économiquement viable des matières plastiques?
(Thorens Goumaz)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral montre de quelle manière il peut assurer à l'avenir une gestion écologique, efficiente et économiquement viable des matières plastiques.*

2019 P 18.3496 Plan d'action pour réduire la dispersion du plastique dans l'environnement (Munz)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé d'établir un aperçu des sources de déchets plastique, des voies par lesquelles ils se dispersent dans l'environnement et des effets que cette dispersion a sur l'environnement et la santé. Il déterminera aussi si la mise en place d'un plan d'action pour réduire la dispersion du plastique dans l'environnement pourrait être un instrument efficace pour lutter contre la pollution engendrée.*

2021 P 19.3818 Réduire, remplacer ou recycler les matières plastiques au lieu de les incinérer ou de les exporter par millions de tonnes (Flach)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est prié d'examiner les possibilités de réduire les quantités de matières plastiques utilisées dans l'agriculture et le bâtiment, de les remplacer par des produits ménageant les ressources, d'en augmenter la proportion recyclée, et de présenter un rapport à ce sujet.*

2021 P 19.4355 Déchets plastiques. Les réutiliser au lieu de les exporter, et surtout éviter d'en produire (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport dans lequel il indiquera la manière dont la Suisse pourrait non seulement assumer ses responsabilités en matière de pollution de l'environnement par les plastiques à usage unique, mais aussi améliorer les procédures existantes pour mettre en place une économie circulaire.*